

LE PROJET PEDAGOGIQUE 2015/2016

DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE

(T.A.P)



COMMUNE DE TIGNIEU-JAMEYZIEU



Table des matières :

1/ LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

2/ LES SITUATIONS PEDAGOGIQUES

3/ LE CONTEXTE

4/ PARTENARIAT AVEC LES EQUIPES
ENSEIGNANTES

5/ LE PRINCIPE DU PROJET D'ACTIVITE

6/ LES THEMATIQUES

7/ LE PERSONNEL ENCADRANT

8/ ROLE ET ATTITUDE DU PERSONNEL

9/ MENER UNE ACTIVITE

10/ PREPARATION ET EVALUATION

1/ LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- respecter les rythmes de l'enfant en se référant aux préconisations faites par les chronos biologistes.
- Appréhender l'enfant et le jeune dans une approche globale
- Prendre en compte les différents acteurs éducatifs, en particulier les enseignants et les parents.
- Etre complémentaire avec les projets d'écoles
- Favoriser une découverte sur le monde
- Favoriser la découverte, l'initiation, l'éveil ...
- Valoriser le « laisser jouer », « faire jouer », « jouer avec »
- Favoriser l'accès de tous les enfants aux temps d'activités périscolaires.

2/ LES SITUATIONS PEDAGOGIQUES A DEVELOPPER :

Permettre à l'enfant de vivre les situations suivantes :

- Je pratique une activité : art et expression / activités physiques, sportives et de pleine nature/sciences et médias.
- Je rencontre, je m'informe : personne ressource / exposition / médias.
- Je joue : jeux de société, jeux traditionnels
- Je donne mon avis : concertation, vote, débats
- Je peux me reposer.

3/ LE CONTEXE

1/les temps d'activités périscolaires dans la réforme :

Les activités périscolaires, qui sont mises en place par les collectivités territoriales en prolongement du service publique de l'éducation, visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc.....

En faisant du mercredi matin un temps scolaire fait en effet apparaître de nouvelles plages horaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis, d'une durée globale d'environ 3 heures hebdomadaire (soit l'équivalent des heures du mercredi matin) dévolues aux activités périscolaires.

L'enjeu est donc de redéployer sur ces plages horaires les activités actuellement prévues le mercredi matin et dans la mesure du possible, d'enrichir l'éventail des activités proposées aux élèves.

2/les locaux :

Des locaux mis à disposition par les municipalités : les locaux municipaux sont mobilisés afin de limiter le plus possible l'utilisation de salles de classe pour les temps d'activités périscolaires. Les salles de classes les plus mobilisées seront les classes de maternelles. En effet, ces dernières contiennent du mobilier adapté qu'il est difficile de retrouver dans les autres locaux municipaux.

Une convention sera signée en début d'année entre les établissements scolaires et la mairie.

3/le public:

- 850 élèves environ
- Les enfants âgés de 3 et 11ans

4/l'organisation des TAP :

- Gratuité des TAP pour les familles
- TAP proposés à tous les enfants
- Positionnement des TAP l'après-midi de 15h30 à 16h30 (soit 1h)
- Mise en place du PEDT (Projet Educatif du Territoire)
- Accueils adaptés et habilités

4/ UN PARTENARIAT AVEC LES EQUIPES D'ENSEIGNANTS

- L'objectif est de créer un lien entre les projets d'écoles et le projet TAP
- La volonté est de permettre une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires. Les activités périscolaires devront donc être complémentaires des temps d'enseignement.
- Cela va nécessiter un partage de renseignements sur les règles de mise en place
- Partage de certains espaces de vie

5/ LE PRINCIPE DU PROJET D'ACTIVITE

- Articulation autour de 5 thématiques : *culture, sport, citoyenneté, sciences et techniques et activités ludiques.*
- Cycle de 7 semaines correspondant au rythme de 5 périodes scolaires entre septembre et juin (4 thématiques par cycle)
- Parcours de découverte pour les enfants : plusieurs thématiques seront abordées au cours de chaque cycle
- Activités simples et ludiques adaptées aux tranches d'âges et à la durée des ateliers, temps impartis 45mn.
- Inscription obligatoire valant pour le cycle puis à renouveler à chaque période entre deux congés scolaires.
- Assiduité de l'enfant et pratique régulière de l'activité
- Place limitée sur certaines activités.

6/ LES THEMATIQUES DES PROJETS

CULTURE	SPORT	CITOYENNETE	SCIENCES ET TECHNIQUES	ACTIVITES LUDIQUES
Activité artistique Art plastique : modelage, Peinture, collage, Mosaïque, origami, calligraphie	Pour les petits Parcours psychomotricité, danse, jeux d'opposition, jeux de ballons, jeux de raquettes	Action de prévention le respect de soi, hygiène de vie, alimentation, sommeil, se bouger, sécurité	Ex : ce n'est pas sorcier ou le petit débrouillard , les petits savants	Jeux de société
Activité d'expression Théâtre/comédie musicale, expression, danse, vidéo, écriture, story board	Sports individuels Tennis de table badminton, pétanque Escrime, athlétismes, vélo, CO	routière, accidents domestiques	Création d'objets Volants en rapport avec la météo, l'astronomie, l'air le vent	Jeux de stratégie
Activités de découverte du monde musique, instruments, rythmes		Artisanat découverte des métiers		
Activités musicales Chorale, musique, Contines, découverte d'instruments	Sports d'expression cirque, gym, roller, skate, patinette,	Création d'objets land' art, customisation d'objet	Rencontre scientifiques	Jeux de carte
Plaisir de lire Lecture, création d'histoire, création d'un journal, bd, bibliothèque	Sports collectifs Hand, football, rugby, basket	Sensibilisation au développement durable Jardinage bio, maison des insectes, tri sélectif, recyclage	Technique de cuisine Jardinage, découverte, gout	Création de jeux
Finalisation annuelle -expo -spectacle -œuvre commune				Magie

7/ LE PERSONNEL D'ENCADRANT

L'encadrement des activités s'effectuera aux normes imposées par la DDCS pour l'encadrement des enfants en accueil périscolaire habilité, soit :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
 - 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans
 - Minimum 50% des animateurs diplômés
 - Maximum 25% des animateurs en cours de formation
 - Maximum 25% d'animateurs non diplômés
-
- L'animateur est en responsabilité du groupe d'enfants à sa charge
 - Un intervenant associatif est considéré comme un animateur
 - Tout intervenant extérieur est considéré comme un animateur
 - Les personnels municipaux (ATSEM, personnel de cantine,.....) sont considérés comme des animateurs
 - Seuls les intervenants bénévoles et stagiaire qui interviendront pour des témoignages ne seront pas en responsabilité totale du groupe et seront épaulés par un animateur
 - Les animateurs, les bénévoles intervenants sur les temps d'activités périscolaires sont recrutés par le responsable municipal dans le cadre d'un projet bien défini.
 - Un coordinateur de secteur sera identifié sur chaque groupe scolaire et sera en permanence sur place dont le rôle est :
 - *faire le lien entre les différents intervenants*
 - *faire le lien entre les enfants et les animateurs*
 - *aider à la gestion des inscriptions TAP*
 - *gérer la constitution des groupes*
 - *vérifier le bon déroulement des activités et le suivi pédagogique*
 - *aider si besoin*
 - *être en contact régulier avec les équipes enseignantes*
 - *être en contact régulier avec les familles*
 - *rendre compte régulièrement au responsable municipal*

- mener à bien les réunions de préparation

8/ ROLE ET ATTITUDE DE L'ANIMATEUR ou de L'INTERVENANT.

L'animateur ou l'intervenant s'attachera à respecter les cinq missions générales imposées par la réglementation BAFA :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Participer au sein d'une équipe à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la structure
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs éducatifs
- Encadrer un groupe de mineurs et animer
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

L'animateur ou l'intervenant devra respecter une organisation pédagogique :

- proposer un projet sur un cycle de 5 à 10 semaines
- ce projet devra présenter des objectifs bien définis avec des séances précises, celles-ci seront validées par le coordinateur de secteur et le responsable municipal
- une commande de matériel sera effectuée d'un cycle à l'autre, en restant raisonnable sur le matériel demandé. Les activités avec des matériaux de base et de récupération seront privilégiées.

9/ MENER UNE ACTIVITE.

MISE EN PLACE DU PROJET, comment ?

- ☞ Rechercher l'intérêt éducatif
- ☞ Prévoir un déroulement pour atteindre un résultat
- ☞ Se rappeler qu'une activité a et doit avoir, un caractère d'éveil. Elle doit stimuler la créativité

individuelle et collective dans l'aventure, l'initiative, la découverte la réalisation concrète

☞ Ne jamais oublier le côté loisirs, jeu

- avant l'activité :
 - Rassembler les enfants
 - Faire l'appel
 - Pointer les présences sur les listes d'appels

- pendant l'activité
 - Observant ce qui se passe, écoutant les enfants.
 - Proposant, faisant avec eux, soutenant la motivation
 - Etant attentif à la relation entre enfants
 - Conseillant techniquement
 - Aidant à la réussite, valorisant
 - Discutant dans une perspective de concertation et d'évolution

- après l'activité :
 - Vérifier, ranger le matériel
 - Faire attention aux listes d'appel (enfants rentre seul ou pas)
 - Accompagner et remettre les enfants inscrits au périscolaire du soir aux animateurs

10/ PREPARATION ET L'EVALUATION.

- Des temps de préparation seront organisés tous les jours de 15h00 à 15h30
- Pour les ATSEM, ce temps sera réparti sur la semaine
- Les animateurs pourront ainsi participer à l'élaboration du projet et s'organiser pour la conduite de leurs activités
- Des temps d'évaluations seront mis en place avec le coordinateur de secteur et le responsable municipal afin de mesurer l'écart entre le projet et la réalité, entre les objectifs visés et les objectifs atteints.

CHARTRE DU SAVOIR -VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

Du côté des enfants :

- Je m'adresse aux adultes avec respect (parole et geste)
- Je respecte mes camarades avec mes gestes et mes mots
- Si j'ai un problème je le signale à l'animateur de mon atelier, je ne règle pas mes comptes moi-même.
- Je ne taquine pas les autres et je ne continue pas quand on me demande d'arrêter
- Je participe à l'activité du TAP calmement et en respectant les consignes
- Si je vais aux toilettes, je les laisse aussi propres que je les ai trouvés.
- Quand l'animateur fait l'appel, je me mets en rang
- Je respecte le matériel et les locaux de l'école



Du côté de l'animateur :

- Les enfants sont sous la responsabilité de la commune de Tignieu-Jamezieu
- L'encadrement des TAP est assuré par des personnels municipaux et/ou par des intervenants extérieurs recrutés spécialement par la mairie et placés sous l'autorité de Monsieur le Maire, représenté par le service municipal à la jeunesse.
- Pour toute absence, problème administratif contacter Khalil
- Pour ce qui concerne les activités, matériel, les enfants voir avec Virginie pour la plaine et Sylvain/Séverine pour le village
- Les intervenants extérieurs liés par la convention, s'investissent pour compléter et enrichir les activités proposées
- Les ATSEM restent les référentes en maternelle.
- L'utilisation du téléphone est strictement limitée à un usage concernant la sécurité
- Il est absolument interdit de fumer dans l'enceinte de l'école
- Un pointage journalier sera effectué par les animateurs. En cas de problème signaler le à votre coordinateur
- Tous les faits en rapport avec les enfants seront d'abord portés à la connaissance du coordinateur avant d'en parler aux parents
- Aucun médicament même avec ordonnance ne sera donné, sauf en cas d'établissement d'un PAI, voir avec les coordinateurs.
- Pour l'intérêt du bon déroulement de l'activité, aucune punition générale n'est tolérée.